

# COMMENT CHOISIR SON SÉJOUR DE VACANCES ADAPTÉES ?



EDITION 2021



# CNLTA

CONSEIL NATIONAL DES LOISIRS ET DU TOURISME ADAPTÉS



## SOMMAIRE

<b>Le public accueilli par les adhérents du CNLTA</b>	4
<b>C'est quoi les « vacances adaptées » ?</b>	5
<b>Les étapes pour bien choisir son séjour</b>	6
Définir son projet vacances, ses envies	6
Établir son profil, ses besoins d'accompagnement	7
Choisir son organisme de vacances adaptées	8
Connaitre les impératifs pour le choix d'un séjour	9
Savoir lire une brochure	10
<b>L'inscription à un séjour</b>	13
Le dossier d'inscription	13
Le dossier relatif au traitement médical	14
Le départ	14
Le transport jusqu'au lieu de vacances / convoyage	15
<b>C'est cher un séjour de vacances adaptées ?</b>	16
<b>Qui peut vous aider à financer ?</b>	17
<b>Le CNLTA vous apporte quoi ?</b>	18
<b>Temoignages de vacanciers</b>	19
<b>Glossaire</b>	21
<b>Références annexes</b>	21
<b>Annexes</b>	22

Je suis heureux et fier de vous présenter ce guide « **Comment choisir son séjour de vacances adaptées** ».

Heureux car il aidera réellement les personnes chargées des inscriptions à s'orienter parmi les nombreuses brochures des organismes de vacances.

Fier car ce guide est le résultat du travail de la Commission Règlementaire du CNLTA. Il prouve la vitalité du CNLTA et son utilité au service de ses adhérents.

*Il s'agit d'un outil pratique et complet - mais qui reste lisible - pour vous aider à choisir votre séjour de vacances adaptées. Il vous donnera des éléments juridiques sur les textes encadrant l'organisation des vacances adaptées organisées (VAO) et vous proposera également des conseils pratiques. Vous trouverez sous forme d'encadré le conseil ou la position du CNLTA sur différents thèmes abordés.*

Pour chacun d'entre nous, les vacances sont des moments uniques. Nous les attendons toute l'année. Elles représentent également un investissement financier important.

Aussi, nous espérons que ce guide vous accompagnera dans le choix de votre séjour et permettra que les vacances soient une réussite et un moment d'épanouissement.

*Sachez que les organismes de vacances adhérant au CNLTA – dont vous trouverez la liste en annexe – sont tous partie prenante de cette recherche continue de la qualité.*

Ce guide a vocation à évoluer en fonction de la législation, avec l'apport de vos remarques et suggestions mais aussi de vos expériences. Il sera également transcrit en Facile à Lire et à Comprendre (FALC). N'hésitez pas à le faire connaître autour de vous.

Je remercie chaleureusement les membres de la Commission Règlementaire pour cette excellente initiative.

Bonne découverte  
et surtout bon séjour!

**Le président du CNLTA**  
Jean-Jacques DELATTRE



# LE PUBLIC ACCUEILLI PAR LES ADHÉRENTS DU CNLTA

Les adhérents du CNLTA sont des organismes œuvrant dans le champ du handicap mental et/ou psychique. À sa création en 1990, le CNLTA a rédigé une **Charte Nationale de Qualité** des vacances adaptées, pour des séjours organisés exclusivement pour des adultes.

Le handicap mental est la conséquence d'une déficience intellectuelle qui limite les capacités d'apprentissage et le développement intellectuel. Le handicap psychique (ou maladie mentale) est quant à lui la conséquence de troubles psychiques invalidants.

Le handicap cognitif est défini comme étant la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (attention, mémoire, traitement du langage...).

La situation de handicap rend la vie difficile pour la personne et son entourage.

Cinq domaines de la vie courante sont à prendre en considération au quotidien pour évaluer l'importance du handicap :

- à être capable de prendre soin de soi ;
- à établir des relations durables ;
- à se former et à effectuer une activité ;
- à se maintenir dans un logement ;
- à organiser une vie sociale et des loisirs.

(\*\*\*)

L'expression « *handicap mental* » qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale). Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, etc... Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, plus ou moins permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne.

(\*)

Dans le handicap psychique, c'est l'organisation qui est en cause, comme l'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte, la possibilité de communiquer de façon participative, mémoriser, concevoir les réactions des autres... associés à la non-reconnaissance des troubles, à la dénégation (le déni), à l'absence de participation sociale.

(\*\*)



# C'EST QUOI LES « VACANCES ADAPTÉES » ?

On appelle « **vacances adaptées** » les séjours de vacances à destination d'un public handicapé. Elles sont dites « adaptées », car les séjours sont conçus **en prenant en compte le handicap des personnes, leurs capacités, leurs possibilités, les besoins spécifiques liés à l'accueil de ce public.**

Si les prémices de vacances adaptées assimilaient les vacances pour adultes handicapés à des colonies de vacances, ce temps est bel et bien révolu. Le secteur s'est construit depuis 30 ans. Le CNLTA fut le principal organisme à accompagner ces mutations en proposant une Charte de Qualité dès 1999. Un premier décret paru le 29 décembre 2005 (réf 2005-1759) relatif à l'agrément « *Vacances Adaptées Organisées* » a posé les bases des réglementations liées à cette activité.

Ensuite le décret de mars 2015 a créé un cadre législatif supplémentaire et spécifique. C'est pourquoi maintenant ce type de vacances est appelé « *séjours VAO* ».

Tout organisme de vacances adaptées a donc deux obligations légales :

- **Être immatriculé** au registre des agents de voyages auprès de l'organisme d'État ATOUT France ;
- **Être agréé** Vacances Adaptées Organisées, agrément délivré par le Préfet de région.

Il doit également respecter les instructions du décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément « *vacances adaptées organisées* ».

Les vacances adaptées se déroulent pour la plupart en groupes, plus ou moins importants. Cette notion de vie de groupe doit être prise en compte et doit être bien connue des futurs vacanciers. Les lieux sont choisis pour un accueil et un bien-être adaptés au public accueilli ; l'accompagnement est adapté aux personnes ; les activités sont adaptées aux envies et aux possibilités de chaque participant.

## Le Plus CNLTA:

Au-delà du cadre réglementaire (agrément), le CNLTA offre **un gage supplémentaire de sérieux** à ses adhérents. En effet, les organismes de vacances adaptées adhérents s'engagent à :

**RESPECTER** la Charte Qualité des vacances adaptées (*cf. Annexe 1*).

**FORMER** leurs animateurs-accompagnateurs de séjours de vacances pour adultes selon le référentiel de formation conçu par le CNLTA.

**ACCEPTER** les visites sur les lieux de séjours par des membres du CNLTA afin de vérifier le respect de la Charte et l'aspect contractuel entre le catalogue et la réalité du séjour.

(\*) : source Unapei - (\*\*) : source Unafam - (\*\*\*) : Source Ad'Ap

# LES ÉTAPES POUR BIEN CHOISIR SON SÉJOUR

## DÉFINIR SON PROJET VACANCES, SES ENVIES

Comme pour tout citoyen, la période des vacances est très attendue dans une année. C'est pourquoi il est important de **déterminer** dès que possible **les attentes et les besoins du futur vacancier**.

En tenant compte de ses contraintes budgétaires, la personne doit faire connaître ses souhaits en matière de vacances :

- Les objectifs du départ en vacances : la rencontre, la découverte, le repos, les retrouvailles entre amis...
- La destination : vacances à l'étranger, à la mer, à la montagne, dans une grande ville, à la campagne...
- Le thème éventuel du séjour : cuisine, pêche, équitation...
- Le rythme du séjour : calme/tranquille, nombreuses activités, visites, marche...
- La période souhaitée : juillet, août, hiver, printemps...
- La durée du séjour de vacances : une semaine, deux, trois...
- Le mode de transport et sa durée ;
- Le type d'hébergement.



### Le Conseil CNLTA :

S'il y a souvent urgence à choisir son séjour à la parution des brochures (notamment pour les séjours d'été), il ne faut pas négliger la réflexion sur le projet de la personne. Nous vous invitons donc à l'établir en amont afin de pouvoir orienter vos recherches.

## ÉTABLIR SON PROFIL, SES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

Une multitude de séjours vacances est proposée selon des **critères variés**.

Après avoir déterminé les envies du futur vacancier, il est nécessaire de définir ses capacités ou besoins d'accompagnement.

En 1998, le CNLTA a élaboré une grille d'évaluation des autonomies. Vous la retrouverez encore dans quelques brochures. Parfois cette grille est légèrement modifiée.

Toutefois, le public accueilli a évolué et ses besoins d'accompagnement en vacances ont évolué avec lui.

Si cette grille d'évaluation des autonomies est toujours utilisée par certains, depuis 2019, les organismes de vacances adaptées adhérents au CNLTA ont engagé un changement : il se nomme **SEMBA (Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement)**. Les vacances adaptées sont abordées en prenant en compte les besoins d'accompagnement des futurs vacanciers et non plus leurs niveaux d'autonomie.

Après une phase d'expérimentation en 2018 et 2019, ce nouvel outil d'évaluation est proposé à partir de la saison 2020.

La SEMBA vous permet de mettre en corrélation les besoins du futur vacancier avec les vacances qui lui correspondent.



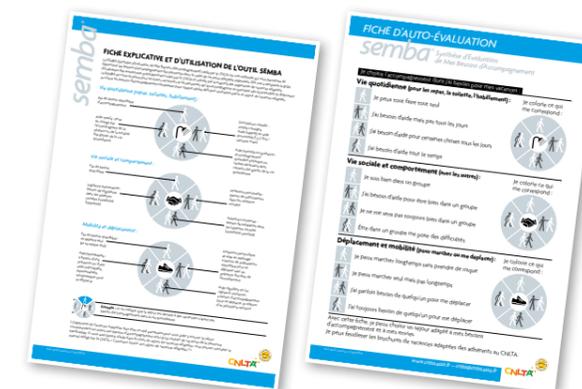
Vie Quotidienne

Vie Sociale

Motricité

Deux fiches ont été créées pour vous guider dans cette démarche :

- Une fiche explicative (annexe 02)
- Une fiche d'auto-évaluation (annexe 03)



## CHOISIR SON ORGANISME DE VACANCES ADAPTÉES

En France, il existe environ 240 organismes de vacances adaptées agréés.

Il est là aussi important que vous déterminiez ce que vous recherchez car l'organisme de vacances adaptées (OVA) sera un réel partenaire pour des vacances réussies.

Vous aurez à échanger régulièrement avec l'organisme prestataire. Vous devrez communiquer un certain nombre d'éléments indispensables à la constitution du dossier vacances et en contrepartie, il vous fournira tous les éléments pour que vous puissiez préparer au mieux le séjour de vacances.

La qualité de cet échange constituera une condition primordiale pour la réussite du séjour de vacances adaptées.

C'est pourquoi, outre le choix du séjour, le choix de l'organisme est important. Il faut que vous compreniez l'éthique de l'organisme, ses valeurs et sa conception des vacances.

Vous trouverez tout ceci dans le projet associatif, dans la présentation des engagements et des valeurs de l'organisme.

Si vous ne trouvez pas ces éléments sur la brochure ou sur le site de l'OVA, vous pouvez bien sûr le demander.

**Retrouvez**  
tous les organismes  
de vacances adaptées  
adhérents au CNLTA  
en *Annexe 4*.



## CONNAITRE LES IMPÉRATIFS POUR LE CHOIX D'UN SÉJOUR

Les vacances proposées par les organismes de vacances adaptées (OVA) spécialisés sont des vacances en groupe, ce qui implique des choix et des contraintes à intégrer.

**La notion de groupe :** les premiers critères pour constituer un groupe seront ceux des besoins d'accompagnement, du rythme et du nombre de participants. Il faut donc que le futur vacancier soit bien informé qu'il part en vacances avec un groupe, plus ou moins important. Vérifiez également son souhait de partir avec des personnes plus jeunes ou plus âgées. N'hésitez pas à demander des informations complémentaires à l'organisme de vacances adaptées pour vous assurer que le groupe formé répondra à ses attentes.

**L'hébergement :** les lieux de vacances se déroulent dans des gîtes, des maisons individuelles, des auberges de jeunesse, des mobil-homes, des hébergements collectifs, des hôtels... A vous de bien le prendre en compte. Vous n'aurez pas les mêmes conditions, la même intimité, dans un mobil-home que dans un gîte. Concernant l'accessibilité des lieux, un descriptif doit être obligatoirement indiqué en brochure, ce qui permet notamment de savoir à l'avance s'il y a présence d'escaliers par exemple.

**Les chambres :** généralement les vacanciers auront à partager leur chambre avec un ou plusieurs autres vacanciers. Il est rare de trouver des hébergements suffisamment spacieux pour proposer une chambre individuelle à chaque

vacancier. L'intimité de chacun sera bien sûr respectée. La non-mixité des chambres est une obligation légale, mais aussi une exigence pour le CNLTA et ses adhérents. Pour les couples déclarés à l'inscription, une chambre spécifique doit être attribuée, si l'hébergement le permet sur le séjour choisi.

**Le mode de gestion du séjour :** vous pouvez trouver plusieurs formules :

- **Gestion libre** (le plus habituel sur les séjours de vacances adaptées) : les animateurs-accompagnateurs sont chargés de préparer les repas et d'assurer l'entretien des locaux ; les vacanciers peuvent être sollicités pour aider, s'ils le souhaitent ;
- **Gestion hôtelière** : cette formule est proposée pour les séjours de vacances en établissement de type hôtelier. Cela inclut donc que l'entretien des chambres est réalisé par le personnel du lieu d'hébergement. Selon le cas, pour la restauration, vous pourrez bénéficier de :
  - **pension complète** : cette formule indique que tous les repas sont pris en charge sur le lieu de séjour ;
  - **demi-pension** : cette formule comprend le petit déjeuner ainsi que le déjeuner ou le dîner pris sur le lieu de séjour.

**Les activités et projet de séjour :** un projet de séjour comprend des activités et des prestations, mais aussi des moments de « *vivre ensemble* », des temps d'animation qui font l'essence même d'un séjour réussi. Les activités sont annoncées en brochure et les OVA essaient de les diversifier autant que possible. Les animateurs-accompagnateurs du séjour doivent réaliser ou proposer les activités annoncées en brochure. Toutefois les vacanciers sont acteurs de leurs vacances et peuvent, pendant le séjour, décider ensemble d'une nouvelle activité. Les animateurs-accompagnateurs doivent également prendre en compte des facteurs inhérents aux séjours tels que la fatigabilité de chacun, les caprices de la météo... qui peuvent donc conduire à la modification du programme d'activités. Les activités sont comprises dans le prix du séjour,

sauf mention contraire dans la brochure. Veillez à bien identifier les activités incluses dans le prix et celles qui sont facultatives.

**L'encadrement :** les personnes accueillies ayant des besoins d'accompagnement spécifiques, les organismes de vacances adaptées sont très attentifs au recrutement de leurs animateurs-accompagnateurs de séjour. Pour tous les organismes adhérents au CNLTA, les animateurs-accompagnateurs doivent être formés (formation d'une durée minimale de 2 jours). Cette formation est complète et doit présenter les particularités liées au handicap, l'accompagnement, ainsi que l'animation et la gestion d'un groupe et d'un séjour. Le nombre d'animateurs sur un séjour est prévu en fonction du nombre de vacanciers et de leurs besoins.

### Les propositions de séjours :

Souvent les séjours sont classés par destination, par catégories ou bien par saison, suivant les besoins d'accompagnement des personnes. Lors de la lecture du descriptif d'un séjour, vous devez pouvoir vérifier les données suivantes :

- Le lieu et sa situation géographique ;
- Les dates et la durée du séjour ;
- Le public accueilli sur le séjour et ses besoins d'accompagnement ;
- Le nombre de participants et le nombre d'animateurs-accompagnateurs et/ou responsable de séjour ;
- Le prix du séjour ;
- L'hébergement : type d'hébergement, type de chambres, nombre de lits par chambre...
- Le type de prestation : pension complète, demi-pension, participation éventuelle des vacanciers à la préparation des repas...
- Les activités et le projet du séjour ;
- Le nombre et le type de véhicules présents pendant toute la durée du séjour.

### Les brochures doivent pouvoir vous renseigner sur :

- Les modalités d'inscription avec les coordonnées de l'organisateur ;
- L'outil CNLTA SEMBA relatifs aux besoins d'accompagnement afin de vous aider à cibler vos besoins ;
- Les modalités de transport du lieu d'habitation de la personne jusqu'au lieu de séjour ainsi que la durée prévisible du transport. Des frais supplémentaires seront éventuellement liés à ce transport ;
- Une indication sur les prestations présentées : la prestation et le prix des séjours comprennent... ne comprennent pas...
- Les modalités concernant les traitements médicaux et autres soins ;
- Une présentation du CNLTA ainsi que de l'engagement des OVA adhérents.



## SAVOIR LIRE UNE BROCHURE

Une brochure de vacances adaptées regroupe un nombre important d'informations. Nous vous proposons de vous guider vers les éléments à prendre en considération.

### Les premiers éléments à vérifier :

- L'organisme de vacances adaptées doit posséder les agréments légaux (cf. paragraphe *C'est quoi les vacances adaptées ?*). Sur la page de couverture (recto ou verso), doit figurer un numéro d'immatriculation à 11 chiffres ;
- Les conditions générales de vente et éventuellement les conditions particulières liées au fonctionnement de l'organisme ;

- Si l'organisme de vacances adaptées est adhérent au CNLTA, vous repérerez ce logo sur les pages de couverture.



### De belles photos et de belles couleurs en brochure ne font pas tout !

Prenez le temps de lire les programmes, les descriptifs des lieux, l'accompagnement proposé...

### Les brochures mentionnent obligatoirement :

- Les modalités d'annulation de séjour (souvent indiquées dans les conditions générales et particulières de vente).





- Pour les vacances d'été, les brochures paraissent début janvier et pour les vacances d'hiver, elles paraissent en septembre. La plupart des OVA mettent leurs brochures en ligne sur leur site internet ;
- Si vous préférez la version papier et si vous n'êtes pas référencés auprès de certains OVA, vous pouvez quelques semaines avant la parution demander à recevoir la brochure par courrier. Vous pourrez ainsi feuilleter le document et appeler ensuite l'organisme pour prendre de plus amples renseignements ou bien pour mettre option pour un séjour ;
- Le temps de la lecture et de l'étude est important et n'est pas négligeable même si les séjours sont vite pris d'assaut...

#### EXEMPLES DE DESCRIPTIFS DE BROCHURES OVA

**Grand Lieu**  
FÉVRIER 2019  
ENTRE TERRE ET MER  
DU 09/02/19 AU 16/02/19 (À LA SEMAINE)  
ET/OU DU 16/02/19 AU 23/02/19 (À LA SEMAINE)  
Complet - inscription en liste d'attente

**Projet de séjour**  
Cette ancienne ferme rénovée vous accueille au milieu des champs. Vous pourrez donc vous ressourcer grâce à l'air reposant de la nature mais aussi profiter du bon air marin lors de vos balades sur la côte atlantique. Ce séjour est basé sur une prise en charge individualisée chaque fois que possible, dans le respect du rythme de chacun.

**Sorties possibles**  
• Plage de la Bernerie en Retz ou de Notre Dame des Monts,  
• Nantes: les machines de l'île avec son impressionnant éléphant,  
• Le conservatoire des vieux métiers à St Père en Retz  
• Saint Michel Chef Chef: sa biscuiterie et ses célèbres galettes Saint Michel.

**L'hébergement**  
Situation: ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (44310), à 4 km du centre bourg & à 25 km de la mer.  
Ancienne ferme rénovée (2 Clévacances - Label Tourisme & Handicap), avec jardin clos 5 chambres de 2 à 3 lits dont 3 au rd/c et accessibles PMR avec sanitaires adaptés et lits électriques.

**À savoir**  
• Temps de trajet: 2h  
• Formule conviviale

**1 347€ la semaine**  
• Accompagnement renforcé  
• Vie quotidienne  
• Vie sociale  
• Mobilité  
5 participants  
4 encadrants

---

**Saint-Ouen-des-Champs**  
ENTRE TERRE ET MER  
DU 09/02/19 AU 16/02/19 (À LA SEMAINE)  
ET/OU DU 16/02/19 AU 23/02/19 (À LA SEMAINE)

**Projet de séjour**  
Situé au cœur de la réserve naturelle de Marneville, ce séjour est la destination idéale pour des vacances calmes et reposantes entre mer et nature.

**Sorties possibles**  
• Maison des traditions normandes à St Macdou la Brière,  
• Visite du parc Biotropical (animaux des zones tropicales),  
• Si le temps est clément, vous pourrez découvrir le littoral normand: le Havre, Étretat, Fécamp...  
• Honfleur, Naturospace (oiseaux exotiques & papillons tropicaux),  
• marché de Noël...  
• Visite de la Basilique Sainte Thérèse à Lisieux...

**L'hébergement**  
Situation: ST-OUEN-DES-CHAMP (27680), à 3 km des commerces & à 30 km de la mer.  
Gîte 3 épis avec jardin, grande terrasse et terrain de sport (basket, volley, tennis...) Label Tourisme & Handicap. 3 chambres de 2 lits au rd/c, chambres à l'étage pour les animateurs.

**À savoir**  
• Temps de trajet: 2h  
• Formule conviviale

**1 089€ la semaine**  
• Accompagnement de proximité  
• Vie quotidienne  
• Vie sociale  
• Mobilité  
6 participants  
3 encadrants

## L'INSCRIPTION À UN SÉJOUR

Le catalogue est le point de départ du choix de l'organisme et du séjour de vacances.



Vous devez contacter l'organisme de vacances adaptées pour procéder à l'inscription du futur vacancier et ainsi faire valider votre choix de séjour.



L'OVA prendra les premières informations par téléphone puis vous fournira un dossier d'inscription et un contrat de vente à compléter et à retourner.

### LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier comprend au moins : une fiche de renseignements et une fiche médicale. Un premier versement vous sera demandé afin de valider toute inscription.

#### Le Conseil CNLTA :

- Les informations fournies sont primordiales à la bonne réussite des vacances. Nous vous invitons donc à y apporter une grande vigilance ;
- Toute erreur, imprécision ou oubli peut ensuite être préjudiciable au vacancier inscrit, au groupe constitué et à l'équipe d'encadrement, et mettre en jeu votre responsabilité en cas d'incident.

## LE DOSSIER RELATIF AU TRAITEMENT MÉDICAL

Le dossier relatif au traitement médical est important pour tout vacancier.

Il doit être renseigné avec précision et doit être accompagné des ordonnances originales à jour (valables pour la durée du séjour) et informatisées. Ce dossier est confidentiel et sera confié au responsable du séjour. Tout traitement médical doit être fourni conditionné dans un/des piluliers pour la durée intégrale du séjour. Pour les médicaments sous formes buvables, le CNLTA préconise qu'ils soient fournis en unidoses si le médicament ne peut être fourni

sous forme de cachet pour la durée du séjour. Le traitement médical sera conservé par le responsable du séjour dans un lieu sécurisé et mis sous clé. Pour la sécurité du groupe, les personnes prenant leur traitement seules devront quand même remettre leurs médicaments au responsable pour la durée du séjour (le décret VAO impose une mise sous clé de tous les médicaments).

## LE DÉPART

Quelques jours/semaines avant le séjour, vous recevrez une convocation qui vous indiquera :

- La date, l'heure et le lieu de départ et de retour ;
- L'adresse précise du lieu du séjour ;
- Les informations relatives au transport ;
- La fiche du trousseau, les badges, les étiquettes à bagages...
- Les documents à apporter (carte d'identité, passeport, carte de sécurité sociale...).



## LE TRANSPORT JUSQU'AU LIEU DE VACANCES / CONVOYAGE

Pour se rendre sur le lieu de vacances, le vacancier pourra emprunter tout type de moyen de transport : le train, la voiture, le minibus, l'autocar, le bateau, l'avion.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, en fonction de l'organisation propre à l'organisme de vacances adaptées :

- Vous emmenez vous-même le futur vacancier sur le lieu de vacances : c'est bien sûr possible et vous devez signifier votre choix à l'organisateur qui vous fournira toutes les indications pour vous rendre directement sur le lieu de vacances ;
- Le vacancier peut voyager seul et peut prendre le train ou l'avion. L'information sera fournie à la SNCF ou à la compagnie aérienne qui pourra trouver le vacancier à son arrivée à quai. Cette personne le dirigera vers un point de rendez-vous avec les animateurs de l'OVA. Le vacancier terminera la route jusqu'au séjour avec les autres vacanciers, en minibus ou en voiture ;

En fonction des régions, la SNCF propose également un service d'accompagnement « Accès plus ».

Infos sur :

[www.accesplus.sncf.com](http://www.accesplus.sncf.com)

- La personne a rendez-vous sur une « plateforme » de départ (idem pour les retours). Beaucoup de vacanciers se retrouvent sur un même espace. Ils sont accueillis par l'organisme de vacances qui va les orienter vers les personnes qui les conduiront sur le lieu de séjour. L'accueil est assuré pour que le temps d'attente soit le moins pénible et le plus chaleureux possible ;
- Certains OVA peuvent vous proposer de venir chercher les personnes au sein de l'établissement ou près de chez vous. Cette solution peut être très utile mais peut entraîner un surcoût.



- Le transport jusqu'au lieu de séjour peut être long, en fonction du lieu de départ et de la destination choisie. Il faut bien y penser en faisant le choix du séjour ;
- Les OVA veillent toutefois à respecter des temps de transport confortables et de nombreuses pauses sont faites sur la route pour le bien-être des vacanciers.

## C'EST CHER UN SÉJOUR DE VACANCES ADAPTÉES ?

### Le prix d'un séjour de vacances adaptées :

Celui-ci peut sembler élevé. Voici ce que comprend un prix de séjour vacances adaptées :

- L'hébergement du séjour ;
- L'alimentation pour la durée du séjour ;
- L'encadrement et la formation des animateurs de séjours ;
- Les activités tout au long du séjour ;
- Les assurances ;
- Le transport (avant, pendant, après le séjour) ;
- Les frais divers (pharmacie, petit matériel...);
- Les frais de fonctionnement de l'organisme de vacances adaptées (ex : les catalogues, les frais de siège, les salaires, le téléphone...).

Tous ces items constituent le prix global d'un séjour. Ensuite chaque organisme de vacances adaptées, selon son fonctionnement, y attribue sa propre répartition de charges (%).

Il est important de savoir que les OVA ne perçoivent pas de subventions et répercutent donc la totalité de leurs charges sur les séjours de vacances.

### Le surcoût lié au handicap

Depuis la loi n°2005-102 et la parution du droit à compensation liée au handicap, les organismes de vacances adaptées peuvent faire ressortir la part des charges du séjour liée au handicap. Les postes inclus dans le calcul du surcoût lié au handicap sont : l'hébergement, l'encadrement, l'alimentation, le transport, les charges structurelles, l'acheminement.



## QUI PEUT VOUS AIDER À FINANCER ?

Plusieurs aides sont possibles afin de financer en partie les vacances des personnes en situation de handicap.

**La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :** il faut présenter un dossier de demande d'aide auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) du lieu de résidence de la personne handicapée plusieurs mois avant le départ en vacances. Il est important que l'organisme de vacances adaptées fasse bien apparaître le surcoût lié au handicap sur le devis ou sur la facture. Le dossier sera étudié par la Commission de la MDPH (CDAPH), qui vous donnera réponse.

**Les chèques ANCV :** l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) a conclu des partenariats pour aider au financement des vacances adaptées. Ainsi, tous les ans, l'opération Aides aux Projets Vacances (APV) peut venir en aide

pour financer une partie des vacances adaptées. Un dossier doit être constitué et déposé auprès d'un organisme partenaire de l'opération quelques mois avant le séjour de vacances. La liste des partenaires de cette opération ainsi que les critères d'attribution sont disponibles sur le site internet de l'ANCV.

En fonction de la situation du futur vacancier, **d'autres organismes** sont susceptibles d'apporter une aide financière au projet vacances :

- La CAF, le CCAS de votre commune ;
- La mutuelle ou caisse de retraite ou organisme de prévoyance ;
- Votre Comité d'Entreprise ;
- Des associations œuvrant dans le secteur du handicap.



## LE CNLTA VOUS APPORTE QUOI ?

Le CNLTA est une association regroupant divers acteurs du champ des vacances adaptées (Organismes de Vacances Adaptées, Représentants des Usagers, Hébergeurs). Son action est centrée sur l'amélioration continue de la qualité des vacances.

Ainsi, ses adhérents doivent :

- Souscrire aux engagements de la Charte Qualité ;
- Mettre en place une formation pour les animateurs-accompagnateurs de séjours de vacances ;
- Accepter les visites qualité pendant leurs séjours ;
- Répondre aux exigences de la réglementation.

Le CNLTA a un rôle de médiateur en cas de litige à propos d'un séjour de vacances organisé par l'un de ses adhérents.

Le CNLTA est un organisme indépendant, toute association/organisme y adhère librement.

### Il est devenu la référence des Vacances Adaptées.

L'adhésion au CNLTA est un gage de sérieux et un engagement en faveur de la qualité des vacances pour adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.



## TEMOIGNAGES DE VACANCIERS

**Alain est parti en vacances l'année dernière dans le Sud de la France, dans un petit village, avec un groupe de 8 personnes.**



Ils ont logé en camping et ont pu participer aux animations. Ils ont pu prendre des navettes pour aller aux alentours. Ils sont allés visiter des sites culturels ainsi que plusieurs villes. Ils ont profité de la mer, ont fait de la randonnée, sont allés à la piscine et ont fait des barbecues.  
« J'ai apprécié d'être autonome, j'ai pu faire ce dont j'avais envie »



**Olivier est parti en vacances au mois d'août en groupe avec une quinzaine de personnes.**

Ils sont partis en Vendée. Ils étaient en pension complète dans un chaleureux petit hôtel. Ils sont allés à la mer, ont visité la Rochelle et le Marais poitevin. Ils ont apprécié de prendre le bateau pour se rendre sur l'île d'Aix et voir le fort Boyard. Ils ont fait des marchés nocturnes.  
« Les moniteurs et le groupe étaient très sympas »

**Raphaël et sa sœur sont partis en vacances à côté de Fréjus en groupe de 8 personnes dans un camping.**



Ils ont apprécié le beau temps et la chaleur du Sud. Ils sont allés en bateau visiter Saint Tropez ainsi que la gendarmerie du célèbre lieu de tournage des « Gendarme à Saint Tropez » avec Louis de Funès. Ils sont allés voir les Calanques de Cassis et ont passé une journée à Marseille. Ils ont profité de nombreuses plages. Ils ont été à la soirée cabaret du camping ainsi qu'au loto. Ils en ont profité pour faire des apéros avec le reste du groupe et partager des moments conviviaux.



**Frédéric et sa femme sont partis en vacances organisées avec un groupe en Bretagne pendant 2 semaines au mois de juillet.**

Pendant une semaine ils ont apprécié le beau temps et ont pu faire plusieurs randonnées. Ils ont assisté à plusieurs concerts de rock et ont profité de la plage et du soleil, même si l'eau était un peu froide. Ils ont pris le bateau pour aller à l'île au Moine et ont pique-niqué sur place. Ils ont fait le marché au Mont Saint-Michel. Ils ont aussi visité une usine de conditionnement de sardines et ont pu avoir un aperçu des étapes pour obtenir des sardines en conserves.



**Marie France est partie avec son mari en vacances sur le bord de mer pendant 15 jours.**

Ils ont participé à une soirée mousse et ont trouvé cela très drôle. Ils ont pris le petit train de l'hôtel pour aller à la plage où ils sont allés se baigner et ont pu profiter du soleil. Ils ont fait une soirée bowling. Ils sont allés au restaurant et ont fait de nombreuses fêtes notamment au 15 août.  
« Les moniteurs étaient très agréables. On faisait la cuisine et le ménage ensemble ainsi que toutes nos sorties. »

**Quelques cartes postales de vacances...**

« Le premier jour était un peu dur, mais je suis bien installée. Hier on s'est promené et cet après-midi je visite le Puy en Velay en petit train. On a eu du beau temps hier, j'espère que ce sera pareil demain ! »

« Nous sommes très contents d'être dans les Ardennes. Je n'aurai jamais pensé que c'était aussi beau que ça. On ne regrette pas. Demain nous sortons toute la journée et nous allons au musée de la marionnette. »

« Monique adore l'eau ! Heureusement que le chalet a une piscine et qu'il y a des lacs dans la Drôme. Elle met la tête dans l'eau ! »

« Je passe de super vacances et il fait beau et nous faisons des visites et des promenades dans les montagnes. On va déguster du fromage, du saucisson, du pâté et du jambon de pays. »

**Et puis ici, quelques commentaires de la part de personnes parties en vacances. Bien sûr, celles-ci sont sorties de leur contexte. Elles ne sont que le ressenti de personnes qui ont souvent le sourire aux lèvres lorsqu'elles l'expriment...**

- « Ben, c'était une chambre de bonne sœur, c'était un peu petit »
- « On mangeait que des patates »
- « Etre avec l'autre groupe de vacanciers, c'était bien »
- « On mangeait vraiment bien, c'était moi qui faisais à manger »
- « On ne rentrait pas à deux dans les douches »
- « Les autres vacanciers n'étaient pas sauvages »
- « Le 15 août, on a été voir un feu du 14 juillet »
- « On ramenait les desserts dans les chambres »
- « C'était la fiesta tous les soirs »
- « On a été visiter une grotte en plein air »

**Un vacancier parti en séjour itinérant à l'étranger :**

« Là-bas, on nous regarde comme des étrangers et pas comme des handicapés ».

## GLOSSAIRE

- CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- DDCS** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- DDSV** : Direction Départementale des Services Vétérinaires
- DGCS** : Direction Générale de la Cohésion Sociale
- ERP** : Etablissement Recevant du Public
- MDA** : Maison Départementale de l'Autonomie
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- OVA** : Organisme de Vacances Adaptées
- PV** : Procès-Verbal
- RU** : Représentant des Usagers
- VAO** : Vacances Adaptées Organisées
- S3A** : Pictogramme Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité
- SEMBA** : Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement



## RÉFÉRENCES ANNEXES

- 1/ Charte Qualité CNLTA (révisée en 2018)
- 2/ Fiche explicative SEMBA
- 3/ Fiche d'auto-évaluation SEMBA
- 4/ Liste des adhérents CNLTA

# CHARTRE QUALITÉ 2018

DU CONSEIL NATIONAL DES LOISIRS ET DU TOURISME ADAPTÉS

RELATIVE AUX VACANCES ADAPTÉES ORGANISÉES


**CNLTA**

Le CNLTA est devenu la référence en matière de vacances et de loisirs adaptés.

Dans le respect du cadre légal des Vacances Adaptées Organisées, le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA) s'est fixé pour mission d'œuvrer à l'amélioration continue de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap pendant le temps des vacances et des loisirs.



## LE RÔLE DU CNLTA

Pour réaliser ses objectifs, et dans une dynamique fédératrice, le CNLTA demande à ses adhérents (Organismes de vacances adaptées, représentants des usagers, hébergeurs, visiteurs de séjours et organismes de formation) de s'engager concrètement dans une Charte Qualité.

Le CNLTA est garant du respect de ces engagements notamment en réalisant une évaluation des séjours et des formations dispensées par les OVA.

Il propose à ses membres des outils d'amélioration continue de la qualité.

Il conseille et soutient ses membres.

Il propose une conciliation en cas de litige.

Il assure une veille permanente sur les évolutions du secteur.

Il collabore de façon active avec la Direction Générale et les Directions Régionales de la Cohésion Sociale.



LE CNLTA ADHÈRE AUX VALEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET S'APPUIE SUR DES VALEURS FONDAMENTALES :

- COOPÉRATION
- ENGAGEMENT
- LAÏCITÉ
- RESPONSABILITÉ
- CONFIANCE ENTRE SES MEMBRES

# LES ENGAGEMENTS CHARTRE QUALITÉ 2018

CONSEIL NATIONAL DES LOISIRS ET DU TOURISME ADAPTÉS

## 1. DES ORGANISMES DE VACANCES ADAPTÉES (OVA)

• **EXERCER** leur activité dans les conditions prévues par les dispositions légales.

• **RESPECTER** les conditions contractuelles.

• **OFFRIR** aux vacanciers les garanties d'accueil, d'accompagnement et de service qu'ils sont en droit d'attendre.

**UN ACCUEIL** par la mise en place :

- d'un large choix de destinations, visitées au préalable par l'OVA,
- d'informations concrètes et fiables, relatives aux modalités d'hébergement, de restauration, de prestations annexes, de loisirs, de transport et d'encadrement,
- de conditions d'accueil et d'accessibilité respectueuses des besoins et du choix des vacanciers avec un environnement propice au repos et à la détente, des espaces sécurisés et de circulation suffisamment larges, des chambres à effectifs réduits, des espaces d'animation et de rangement adéquats, des sanitaires en nombre et accessibilité suffisants pour la taille et les besoins du groupe, des espaces ou moyens sécurisés pour le stockage et la conservation des traitements médicaux,
- de moyens de transports adaptés aux besoins du séjour et des vacanciers.

**UN ACCOMPAGNEMENT** par la mise en place :

- d'un encadrement sélectionné par l'OVA, présentant notamment une expérience pour tous les responsables de séjour et une sensibilité à cet accompagnement pour les autres membres de son équipe,
- d'un encadrement adapté et formé à cet accompagnement en nombre suffisant pour répondre aux besoins du groupe. L'aide apportée se traduira selon 3 axes :
  - o l'accompagnement du quotidien (toilette, hygiène, repas et sommeil, aide à la prise des médicaments),
  - o la facilitation et la sécurisation des déplacements,
  - o l'accompagnement à la vie sociale (argent personnel, règles de vie sociale...).
- d'une continuité des soins médicaux et paramédicaux de la personne en séjour par l'intervention de personnel médical et/ou paramédical le cas échéant.

**UN SERVICE** par la mise en place :

- d'un catalogue mentionnant clairement les projets de séjours de l'OVA. Chaque projet de séjour, déclaré au préalable à l'administration, comporte un descriptif de la destination, des effectifs, des prestations incluses et les modalités de transport et d'accompagnement. Si possible, les séjours seront décrits en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour les rendre accessibles au lecteur,

- d'un dossier d'inscription relatif aux besoins de chaque vacancier, permettant de recueillir des informations administratives, comportementales, médicales et liées aux habitudes de vie. Ces informations seront réactualisées chaque année,

- d'un conseil aux vacanciers selon leurs besoins, d'une orientation voire d'une réorientation,

- d'un processus d'inscription formalisé avec contrats et factures, dans le respect des prestations annoncées au catalogue,

- d'une écoute permanente de l'OVA à destination des usagers et/ou de leurs représentants avant, pendant et après le séjour,

- de moyens de communication attribués à chaque séjour et de moyens de gestion de l'argent personnel selon les besoins et souhaits des vacanciers,

- d'un carnet de voyage et/ou bilan et/ou tout support du séjour remis au vacancier à l'issue du séjour,

- de visites de contrôle du fonctionnement des séjours par l'OVA. En outre, les OVA adhérents s'engagent à accepter et à faciliter les visites organisées par le CNLTA dans le cadre de sa mission qualité.

• **ENGAGER** une équipe d'encadrement adaptée aux besoins des vacanciers.

Cela implique d'identifier, lors des entretiens, les motivations, les aspirations mais aussi les limites des candidats pour garantir la complémentarité entre les membres de chaque équipe.

• **FORMER** les équipes d'animation en conformité avec le référentiel de formation du CNLTA.

• **PROPOSER** un hébergement adapté aux spécificités du handicap et aux caractéristiques du groupe, en favorisant l'intimité de chacun (vacanciers, vacanciers en couple, animateurs-accompagnateurs).

• Sécurité : les hébergements sont soumis aux réglementations en vigueur.

• Chaque hébergement fait l'objet d'une visite préalable par l'organisateur ou son représentant. Pour les séjours à l'étranger, des garanties suffisantes sont prises pour permettre un choix pertinent de l'hébergement.

• Sur les documents de vente, les descriptifs des conditions d'hébergement sont précis. Ils mentionnent des informations sur le nombre de lits par chambre, les espaces communs, les sanitaires, l'environnement extérieur direct et l'éventuelle cohabitation avec d'autres groupes ou publics.



- Les chambres, sanitaires et espaces de rangement sont en nombre et suffisamment adaptés au confort de chacun.
- Les sanitaires sont en nombre suffisant et adaptés au public accueilli.
- Chaque hébergement permet la mise en sécurité des traitements médicaux et de l'argent personnel des vacanciers ainsi que des produits d'entretien.
- Pour les séjours en gestion libre, les équipes sont sensibilisées aux méthodes d'hygiène alimentaire.
- Chaque lieu de séjour est joignable par les familles ou les inscrivants.
- Les adhérents organisateurs s'efforcent de choisir des hébergements qui permettent l'ouverture et l'intégration.

#### • ASSURER un programme d'activités en harmonie avec le profil des participants et favoriser leur inclusion dans le milieu où se déroulent les vacances.

Proposer un projet de séjour cohérent et en adéquation avec le lieu du séjour, le public accueilli et l'offre touristique. Les animateurs-accompagnateurs et les vacanciers sont partie prenante de ce projet.

#### • PROMOUVOIR l'expression, la participation et le libre choix des vacanciers.

Mettre en place toutes les conditions afin que le vacancier soit, dans la mesure du possible, un réel acteur de ses vacances tant au niveau de son expression que de ses choix.

#### • ORGANISER des modes de transport respectueux des vacanciers et des équipes d'encadrement.

Les documents contractuels doivent indiquer les conditions de transport entre le lieu de rassemblement du vacancier et le lieu de séjour : les moyens de transport utilisés, les modalités de restauration, d'hébergement et d'accueil au cours du voyage, les horaires prévus de chaque voyage (départ et arrivée).

En cas d'itinéraire non direct ou de ramassage multiple, l'ensemble des participants en sera informé. L'itinéraire sera choisi pour optimiser le temps de route.

Les horaires et les prévisions d'itinéraire sont définitivement précisés, si besoin, au plus tard une semaine à l'avance, et n'ajouteront pas de temps et de longueur de parcours au-delà des indications déjà apportées.

#### • ASSURER le bien-être et la sécurité des vacanciers sur les plateformes de départ et de retour.

Le site choisi met à disposition des vacanciers et des équipes d'accompagnement les moyens de s'asseoir, de se détendre, de se désaltérer, et de manger si les horaires et le temps de présence le nécessitent.

Il prévoit des sanitaires en nombre adapté, ainsi que le nécessaire pour assurer la sécurité physique et psychique des vacanciers et pour intervenir si un problème de santé se présente.

Les conditions de sécurité seront organisées en prenant en compte les déplacements conjoints de personnes et de véhicules.

#### • METTRE en place une astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant toute la durée du séjour.

## 2 • DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

#### • RESPECTER et accompagner le choix des usagers au regard de leurs besoins et attentes, et non au regard de la personne inscrivante, en cohérence avec la brochure de l'organisme de vacances adaptées.

#### • FOURNIR des renseignements fiables précis et actualisés relatifs à la personne.

Toutes les informations doivent être mentionnées sur la fiche d'inscription et les autres documents demandés par l'OVA, notamment les traitements médicaux actualisés, les évolutions des besoins d'accompagnement de la personne, depuis le dernier séjour notamment. Veiller au bon état de santé du vacancier avant son départ dont sa capacité à vivre en collectivité.

#### • ASSURER un relais permanent avec l'Organisme de Vacances Adaptées, avant - pendant - après le séjour.

Les inscrivants donneront le contact d'un référent connaissant le vacancier et joignable avant-pendant-après le séjour (téléphone et mail).

#### • SE CONFORMER aux consignes des Organismes de Vacances Adaptées afin d'organiser l'aide à la prise des traitements médicaux et la poursuite des soins dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les inscrivants communiqueront les ordonnances des traitements et des éventuels actes médicaux à organiser à l'inscription ou dès prescription. Ils communiqueront tous les certificats médicaux utiles (sous pli confidentiel).

# LES ENGAGEMENTS

## 3 • DES HÉBERGEURS

- **ACCUEILLIR** respectueusement la personne en situation de handicap en maîtrisant les consignes d'accueil, de sécurité et de confort liées au séjour.
- **SENSIBILISER** le personnel à l'accueil des personnes à l'aide d'un support écrit diffusé par le CNLTA.
- **FAVORISER** la mixité des publics accueillis.
- **RÉPONDRE** à des demandes particulières dans la mesure de leurs capacités.
- **DÉSIGNER** un référent pour instaurer une relation privilégiée avec le responsable du groupe.
- **INFORMER L'OVA** de la présence d'autres groupes et de leurs spécificités.
- **S'INFORMER** des caractéristiques du groupe accueilli.
- **METTRE À DISPOSITION** des informations fiables et précises sur les prestations.
- **RÉSERVER** un espace sécurisé et exclusif pour le stockage des traitements médicaux.
- **METTRE À DISPOSITION** du responsable du séjour les documents et consignes liés à la sécurité du site.

## 4 • DES VISITEURS DE SÉJOURS

- **S'ENGAGER** à ne pas porter de jugement, à rester neutre lors de la visite.
- **DÉFINIR** avec l'OVA un moment privilégié et convivial pour la réalisation de la visite, respectant l'intimité des personnes et le rythme du séjour. Cet échange s'inscrira dans un climat de confiance réciproque.
- **RESPECTER** la confidentialité des informations liées à la mission.
- **ÉTABLIR** des constats objectifs.
- **APPRÉCIER** sur place l'adéquation entre le service proposé aux vacanciers et la brochure de l'Organisme de Vacances Adaptées.
- **PRÉVENIR** le CNLTA lors du repérage de dysfonctionnements majeurs.

## 5 • DES ORGANISMES DE FORMATION

- **SE RÉFÉRER** aux outils du CNLTA et en particulier au référentiel formation de l'animateur-accompagnateur et du responsable de séjour et au guide pour la formation des animateurs-accompagnateurs.
- **ÊTRE EN ACCORD** avec les valeurs portées par le CNLTA, notamment en matière de formation des équipes d'animation.

#### RÉFÉRENCES :

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées.
- Loi n°92645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.
- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n°2006-437 du 14 avril 2006, portant diverses dispositions relatives au tourisme.
- Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

- DÉCRET n°2005-1759 du 29 décembre 2005 relatif à l'agrément « vacances adaptées organisées ».
- DÉCRET n°2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément « vacances adaptées organisées ».
- INSTRUCTION N°DGC/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 relative à l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées majeures.
- Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Code du Tourisme.
- Charte des droits et libertés des personnes accueillies.
- Les valeurs du CNLTA

Charte adoptée par l'Assemblée Générale du 27 mars 2018



Pour toutes vos questions, **contactez-nous !**  
Ou rendez-vous sur notre site [www.cnlta.asso.fr](http://www.cnlta.asso.fr)

**CNLTA**  
41 rue du Jardin Public - BP 40197 - 79205 PARTHENAY Cedex  
Tél : 05 49 71 01 32 - Fax : 05 49 70 09 49 - [cnlta@cnlta.asso.fr](mailto:cnlta@cnlta.asso.fr)



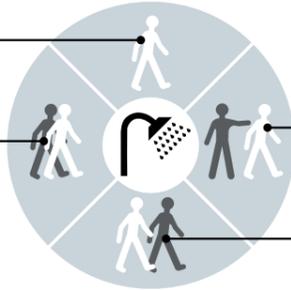
## FICHE EXPLICATIVE ET D'UTILISATION DE L'OUTIL SEMBA

La SEMBA (Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement) créée par le CNLTA est une méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées. Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment créée par le CNLTA et utilisée par la majorité des organismes de vacances adaptées. La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées.

### Vie quotidienne (repas, toilettes, habillage) :

Pas de besoin spécifique d'accompagnement

Aide totale : prise en charge par l'accompagnant de la plupart ou de la totalité des gestes de la vie quotidienne



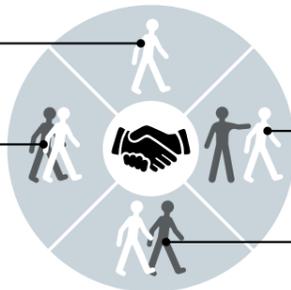
Stimulation verbale : simple consigne orale (rappel) ou aide ponctuelle (1 à 2 fois/semaine maxi)

Aide partielle ou guidance : accompagnement quotidien physique ou verbal nécessaire dans certains des gestes de la vie quotidienne

### Vie sociale et comportement :

Pas de besoin spécifique

Vigilance permanente : besoin de régulation dans les relations sociales (instabilité fréquente)



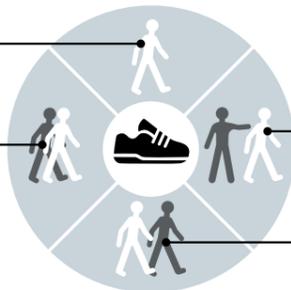
Attention ponctuelle : besoin de sollicitations dans les relations sociales

Attention soutenue : besoin de médiation dans les relations sociales (instabilité possible)

### Mobilité et déplacement :

Pas de besoin spécifique : se déplace seul (et se repère seul)

Aide permanente : a besoin d'une présence ou d'une aide individuelle, personnalisée, systématique pour se déplacer



Attention particulière et aide au repérage : a besoin de préparation spécifique pour se déplacer seul ou présence discrète de l'encadrement

Aide régulière et/ou vigilance soutenue : a besoin d'accompagnement pour se déplacer en dehors d'un périmètre restreint



**Exemple :** ici on indique que le séjour est destiné à des vacanciers n'ayant pas besoin d'accompagnement dans la vie quotidienne.

L'organisme de Vacances Adaptées doit être un réel partenaire pour vous aider à trouver le séjour correspondant au mieux aux besoins d'accompagnement ainsi qu'au souhait de vacances de la personne handicapée. Si vous avez besoin d'aide dans le choix du séjour de vacances adaptées, vous pouvez consulter le manuel rédigé par le CNLTA « Comment choisir son séjour de vacances adaptées ? »



## FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

semba® Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement

Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

### Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) :



Je peux tout faire tout seul



J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours



J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps

Je colorie ce qui me correspond :



### Vie sociale et comportement (avec les autres) :



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe



Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés

Je colorie ce qui me correspond :



### Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) :



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer

Je colorie ce qui me correspond :



Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins d'accompagnement et à mes envies.

Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.



# LISTE DES ADHÉRENTS CNLTA 2021

## ORGANISMES DE VACANCES ADAPTÉES

ACCRO'NAT	22 avenue de la Marne - 43200 YSSINGEAUX		
	04 71 65 50 36	contact@accronat.org www.accronat.org	
ADAPEI 26 SLV	27 rue Henri Barbusse - 26000 VALENCE		
	04 75 82 13 82	slv@adapei26.org www.adapei-drome.org	
ADLV	268 avenue d'Anney BP 50102 - 73001 CHAMBERY		
	04 79 71 92 47	contact@adlv73.fr www.adlv73.fr	
AFEH Pôle Offres Vacances et Séjours	VSA - Corrèze - Les Rivières - 19240 ALLASSAC		
	05 55 17 44 03	matthieu.legeay@afeh.net www.afeh.net	
ALH La Fédé	5 rue Jacques Prado BP 30123 - 35600 REDON		
	02 99 72 17 46	loisirshandicap@lafede.fr www.lafede.fr	
ALISA	Rue de la Haie Robert BP 70404 - 35500 VITRE		
	02 99 75 01 69	alisa35.siege.social@wanadoo.fr www.alisa35.fr	
ALPAS	30 cours la Libération - 38100 GRENOBLE		
	04 76 46 50 65	contact@alpas.fr www.alpas.fr	
ALTER ET GO	Naturopôle Bat. A - 3 bd Clairfont - 66350 TOULOUGES		
	04 68 87 89 01	alteretgo.info@gmail.com www.alteretgo.org	
AMAHC	28 rue Denfert-Rochereau - 69004 LYON		
	04 72 10 01 30	vacances@amahc.fr www.vacances.amahc.fr	
ANAE	Bt HEVEA/ETIC - 2 rue Zimmermann - 69007 LYON		
	04 81 91 96 86 06 07 19 88 24	contact@anae.asso.fr www.anae.asso.fr	
ASLV	6 rue Clairons BP 38 - 54210 ST NICOLAS DE PORT		
	03 83 45 89 90	aslv@free.fr http://aslv.free.fr	
ATOLL TOURISME	19 rue Sergent Leclerc - 37000 TOURS		
	02 47 38 47 95	atolltourisme@wanadoo.fr www.atoll-tourisme.fr	
AU FIL DES LOISIRS	17 rue du Commandant Cluny - 68800 THANN		
	03 89 74 60 94	aufildesloisirs@aufildelavie.fr aufildesloisirs.net	
AVL	Rue du Crêt de Mars - 42150 LA RICAMARIE		
	04 77 47 40 00	service.vacances@avl42.fr www.avl42.org	
CATSUN	Mongen - 12200 SANVENSA		
	06 11 33 00 59	catsun.assoc@orange.fr	
CENTRE ERMITAGE JEAN REBOUL	RD 1075 - 38930 SAINT MAURICE EN TRIEVES		
	04 76 34 70 08	contact@ermitage-jean-reboul.fr www.ermitage-jean-reboul.fr	
CHAVAROT	196 rue Nationale - 59000 LILLE		
	03 28 36 14 29	contact@chavarot.org www.chavarot.org	
CLBN	11 rue Jean Romain - 14000 CAEN		
	02 31 86 66 00	clbn@wanadoo.fr www.clbn.asso.fr	
EEDF	12 place Georges Pompidou - 93167 NOISY LE GRAND		
	01 48 15 17 66	accueil.national@eedf.asso.fr www.eedf.fr	
EEDF Caen	9 rue de l'Avenir Lazzaro - 14460 COLOMBELLES		
	02 31 78 15 15	contact.normandie@eedf.asso.fr www.eclen-normandie.fr	

EEDF Chalon	26 rue Théodore de Foudras - 71100 CHALON/SAÔNE		
	03 85 43 60 76	contact@eedf-chalon.net www.eedf-chalon.net	
EEDF Orléans	62 rue du Petit Pont - 45000 ORLEANS		
	02 38 61 90 50	sv-orleans@eedf.asso.fr www.eedf-orleans.org	
EEDF Toulouse	3 place Tel Aviv - 31100 TOULOUSE		
	05 61 13 19 29	comm.midipy@eedf.asso.fr www.midipy.eclen.fr	
EPAL	10 rue Nicéphore Niépce - BP 40002 - 29801 BREST Cedex 09		
	02 98 41 84 09	association.epal@epal.asso.fr www.epal.asso.fr	
ESCAL	4 allée Fourneyron - 42350 LA TALAUDIÈRE		
	04 27 77 57 99	accueil@escal-va.fr www.escal-asso.fr	
France ALZHEIMER	11 rue Tronchet - 75008 PARIS		
	01 42 97 53 51	www.francealzheimer.org	
HANDI LOISIRS	5 rue du Parc - BP 27 - 93381 PIERREFITTE		
	01 48 29 28 29	vacances@handi-loisirs.fr www.handi-loisirs.fr	
HANDY UP	4 rue Marie Chantal Isle de Beauchaine - 70000 VESOUL		
	03 84 75 01 04	depart.sport.loisirs@adapei70.org	
HANDILIGUE Ligue de l'Enseignement 31	43 ch. de la Garonne - CS 12441 - 31085 TOULOUSE cedex 2		
	05 62 27 91 37	handiligue@gmail.com www.ligue31.net	
HANDETOURL	2 bis place de Touraine - 78000 VERSAILLES		
	06 87 68 67 93	bernadette.filippi@handetour.fr www.handetour.fr	
IDOINE	15 C, chemin des Essarts - 25000 BESANÇON		
	03 81 53 00 36	contact@association-idoine.fr www.associationidoine.fr	
LA PIERRE ET LE SABLE	18D allée Canta Merlou - 06500 CASTELLAR		
	04 93 35 39 34	pierre.sable@wanadoo.fr www.pierreetsable.com	
LPM	36 rue St Jacques - 13006 MARSEILLE		
	04 91 04 20 19	lpm@lpm.asso.fr www.lpm.asso.fr	
LSCA	5 ter venue de la République - 06300 NICE		
	04 93 85 00 51	contact@lsca.asso.fr www.lsca.asso.fr	
MCSA 34	2 rue Ernest Castan - 34090 MONTPELLIER		
	04 67 79 23 40	sejour@mcsa34.com www.mcsa34.com	
OR.LO.JE	58 rue de Slovénie - 86000 POITIERS		
	05 49 47 90 50	orloje@orloje.fr www.orloje.fr	
ROULOTTES ET NATURE	17 avenue Henri Petonnet - 86370 VIVONNE		
	05 49 50 64 60	contact@vacancesadaptees.org www.vacancesadaptees.org	
UFCV Siège	Bât C3-Lavoisier, 4e étage - 140 av. J. Lolive - 93500 PANTIN		
	01 44 72 14 27	vacances.adaptees@ufcv.fr www.vacances-adaptees.ufcv.fr	
UFCV Aquitaine	7 rue Cabriol - 33000 BORDEAUX		
	05 56 56 55 14	aquitaine@ufcv.fr cecile.labru@ufcv.fr www.ufcv.fr	
UFCV Auvergne	11 rue Montlosier - 63000 CLERMONT FERRAND		
	04 73 74 45 72	auvergne@ufcv.fr www.ufcv.fr	
UFCV Bourgogne Franche Comté	6 boulevard Diderot - 25018 BESANCON		
	03 81 52 56 67	fc-b@ufcv.fr emmanuel.aumaitre@ufcv.fr www.ufcv.fr	

<b>UFCV</b> Bretagne Centre Pays de la Loire	8 rue du Docteur F. Joly - CS 74437 - 35000 RENNES		
	02 23 42 35 15	patrice.briantais@ufcv.fr www.ufcv.fr	
<b>UFCV</b> Grand Est	35 avenue Foch - 54000 NANCY		
	03 88 15 52 26	sven.majchrzak@ufcv.fr www.ufcv.fr	
<b>UFCV</b> Hauts de France Ile de France	660 bis route de Paris - 80480 DURY		
	03 22 33 69 61	cecile.darras@ufcv.fr www.ufcv.fr	
<b>UFCV</b> Limousin Poitou Charentes	10 bd de la Corderie - 87000 LIMOGES		
	05 49 38 44 71	poitou-charentes-limousin@ufcv.fr arnaud.bouhier@ufcv.fr www.ufcv.fr	
<b>UFCV</b> Occitanie	7 rue Chabanon CS 52454 - 31085 TOULOUSE cedex 2		
	05 61 12 58 12	va.mplr@ufcv.fr      celia.girard@ufcv.fr www.ufcv.fr	
<b>UFCV</b> PACA	Bd Jean Dorat - 83700 ST RAPHAËL		
	07 75 11 28 48	dorothee.jeannin@ufcv.fr www.ufcv.fr	
<b>UFCV</b> Rhône-Alpes	2 place Benoît Crépu - 69005 LYON		
	04 72 10 29 74	rhone-alpes@ufcv.fr      pierre.ruez@ufcv.fr www.ufcv.fr	
<b>UNAPEI ALPES PROVENCE</b>	26 rue Elzéard Rougier - 13004 MARSEILLE		
	04 42 22 84 44	contact@unapei-ap.fr www.unapei-ap.fr	
<b>VACANCES AU PRESENT</b>	17 rue François Marceau - 38600 FONTAINE		
	04 76 48 95 70	vacancesaupresent@free.fr www.vacances-au-present.oxatis.com	

### ORGANISMES DE REPRÉSENTANTS DES USAGERS

AAPEI EPANOU Service vacances	32 rue Gustave Eiffel 74600 SEYNOD	04 50 69 30 75	vacances@aapei-epanou.org www.epanou.org
ADAPEI 35	83 Bd Voltaire 35000 RENNES	04 75 82 13 82	loisirs.vacances@adapei35.asso.fr www.adapei35.com
ADAPEI 44	11-13 rue J. Caillé B.P.30824 44008 NANTES Cedex 1	02 40 12 22 90	secretariat.social@adapei44.asso.fr www.adapei44a.fr
ADAPEI 56	2 allée de Tréhornec – BP 116 56003 VANNES	02 97 63 36 36	info@adapei56.net www.adapei56.net
ADAPEI 69	75 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 72 76 08 88	direction@adapeidurhone.fr www.adapeidurhone.fr
ADAPEI - ARIA de Vendée	Le Plis St Lucien – Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF cedex 9	02 51 44 97 00	accueil@adapei-aria.com www.adapei-aria.com
ADAPEI Cantal	1 rue Laparra de Fieux 15000 AURILLAC	04.71.48.44.97	adapeiasso@adapei15.com
ADAPEI du Doubs	81 rue de Dole CS 51913 25020 BESANÇON cedex	03 81 51 96 20	romaric.vieille@adapeidudoubs.fr www.adapeidudoubs.fr
ALGED	14 montée des Forts 69300 CALUIRE	04 72 10 61 44	siege.social@alged.com www.alged.com
APEI Aube	29 bis rue des Martyrs de la Résistance BP 2057 10011 TROYES	03 25 70 44 00	siege.adm@apei-aube.com www.apei-aube.com
Association ALTERNANCE	5 rue des Cyprès 29290 SAINT RENAN	02 98 32 41 27	asso.alternance@orange.fr
UNAPEI	15 rue Coysevox 75876 PARIS cedex 18	01 44 85 50 50	public@unapei.org www.unapei.org
UNAPEI 34	1572 rue St Priest 34090 MONTPELLIER	04 67 54 29 77	association@unapei34.fr www.unapei34.org

### HEBERGEURS

AFEH	VSA - Corrèze - Les Rivières 19240 ALLASSAC	05 55 17 44 03	matthieu.legeay@afeh.net www.afeh.net
ALTER ET GO	Lieu dit La Plane D35 66320 MARQUIXANES	07 67 32 36 67	alteretgo.gites@gmail.com www.gite-groupe-canigou.org
ANAE	Villa Costebelle - 60 chemins des Villas 83400 HYERES LES PALMIERS	04 94 57 40 44 06 59 96 97 02	thierry.matteoni@anae.asso.fr www.anae.asso.fr
	Chalet de la Grande Casse - 376 av. de la Grande Casse 73710 PRALOGNAN LA VANOISE	04 79 08 71 51	vincent.jamin@anae.asso.fr www.anae.asso.fr
	Chalet l'Ornon 73530 ST SORLIN D'ARVES	04 79 59 70 59 06 35 11 09 74	erwan.even@anae.asso.fr www.anae.asso.fr
AUBERGE DE JEUNESSE 17	Avenue des Minimes BP 63045 17000 LA ROCHELLE	05 46 44 43 11	direction.larochelle@hifrance.org www.fuaj-aj-larochelle.fr
	7 avenue Maurice Chupin Parc des Fourriers 17300 ROCHEFORT	05 46 99 74 62	rochefort@hifrance.org www.aj-rochefort.fr
	2 place Geoffroy Martel 17100 SAINTES	05 46 92 14 92	saintes@hifrance.org www.aj-saintes.fr
ERMITAGE Jean Reboul	2918 route des Alpes 38930 ST MAURICE EN TRIEVES	04 76 34 70 08	contact@ermitage-jean-reboul.fr www.ermitage-jean-reboul.fr
ETHIC ETAPES DIJON	1 Bd Champollion 21000 DIJON	03 80 72 95 20	thierry.soreau@auberge-cri-dijon.com www.cri-dijon.com
HANDGIT	La Montée du Rat La Haute Levade 30110 SAINTE CECILE D'ANDORGE	06 88 41 66 37	contact.handgit@gmail.com http://handgit.com
MIJE	13 Bd Beaumarchais 75004 PARIS	01 42 74 77 46	egaspon@mije.com www.mije.com
NID KREYOL	46 rue de Delair Quiquince Bellevue 97180 SAINTE ANNE - GUADELOUPE	06 90 76 98 89	contact@nidkreyol.com www.nidkreyol.com
UNAPEI 34	1293 avenue du Chemin Neuf 34190 ST BAUZILLE DE PUTOIS	04 67 54 29 77	association@unapei34.fr www.unapei34.org

### ORGANISMES DE FORMATION



**Le CNLTA est également organisme de formation**

EEDF	12 place Georges Pompidou 93167 NOISY LE GRAND	01 48 15 17 66	accueil.national@eedf.asso.fr www.eedf.fr
EPAL	10 rue Nicéphore Niépce BP 40002 29801 BREST Cedex 09	02 98 41 84 09	association.epal@epal.asso.fr www.epal.asso.fr
G.R.A.F.E.	14 rue du Vallon Torey 69160 TASSIN LA DEMI LUNE		grafe.formation@orange.fr
UFCV Siège	Bât C3-Lavoisier, 4e étage 140 av. J. Lolive 93500 PANTIN	01 44 72 14 27	va.idf@ufcv.fr www.ufcv.fr
UNAPEI	15 rue Coysevox 75876 PARIS cedex 18	01 44 85 50 50	public@unapei.org www.unapei.org

# LES VALEURS DU CNLTA

COOPÉRATION

ENGAGEMENT

ADHÉSION AUX VALEURS  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

RESPONSABILITÉ

CONFIANCE

LAÏCITÉ

Pour toutes vos questions, **contactez-nous !**

Ou rendez-vous sur notre site **[www.cnlta.asso.fr](http://www.cnlta.asso.fr)**



**CNLTA**

41 rue du Jardin Public - BP 40197 - 79205 PARTHENAY Cedex  
Tél : 05 49 71 01 32 - [cnlta@cnlta.asso.fr](mailto:cnlta@cnlta.asso.fr)